

HERBIERS, PARC MARIN ET VOIE DE CONTOURNEMENT...

Banc d'Arguin, un décret « très permissif » pour les Écocitoyens

Afin d'élargir son rayon d'action, les adhérents ont entériné, au cours de l'assemblée générale, la modification des règlements.

« Indépendante de toute formation politique ou confessionnelle, l'association défend avant tout les valeurs de citoyenneté, d'humanisme et d'écologie. Légaliste, elle se veut avant tout être le lien entre le citoyen et les pouvoirs décisionnels. » Avec cette déclaration, en préambule de son compte rendu d'AG, le ton des nouvelles dispositions votées par les adhérents est donné.

La sauvegarde des écosystèmes du Bassin

Le dossier fil rouge de l'association, c'est la qualité des eaux du Bassin et la sauvegarde de ses écosystèmes. L'association note : « Ces sept dernières années ont vu la disparition presque totale des herbiers de zostères (...) Les recherches de l'Ifremer ont mis hors de cause les oiseaux, mais



Les Écocitoyens s'opposent fermement au contournement routier du Nord-Bassin.

pointent du doigt les molécules chimiques dissoutes et les substances cocktail dont l'action se trouverait renforcée par le réchauffement climatique. (...) Si l'association est impuissante pour traiter de la lutte contre le réchauffement climatique, elle peut agir auprès des communes contre l'emploi de pesticides et de désherbant près des cours d'eau, de moteurs polluants à cause des résidus de combustion, pour le traitement des eaux pluviales, le nettoyage des cours d'eau, etc... »

Parc naturel marin

Les membres de l'association

ont activement participé à l'élaboration du plan de gestion du Parc Naturel Marin. Ils ont choisi également de « soutenir le décret portant modification et extension de la réserve nationale du Banc d'Arguin, car, « La ministre a bien suivi le rapport du commissaire enquêteur et signé un décret très permissif : plaisanciers, pêcheurs et ostréiculteurs peuvent encore mettre le pied sur Arguin. Le prochain décret pourrait acter la sanctuarisation du site et ni le Siba, ni le Parc Marin ne sont habilités à intervenir dans cette décision. »

Urbanisme

« L'augmentation de la population et le grignotage des espaces naturels, agricoles et forestiers pour construire viennent ajouter des nuisances à l'environnement et de la pollution aux eaux du Bassin. L'association veille à préserver la biodiversité et pour cela s'attaque à toutes les illégalités des documents d'urbanisme, SCOT, PLU, projets, etc. »

La voie de contournement

On en parle depuis 25 ans, mais il se précise et des études viennent d'être lancées par le Conseil

départemental : la voie de contournement Est, dite « voie rétro littorale Nord Bassin ». « Cette route, qui partirait d'Arès pour rejoindre Biganos ferait une large balafre dans la forêt. Une étude de faisabilité réalisée par le Sybarval préconise un service de bus qui emprunterait l'emprise de la piste cyclable et la RD3, mais elle n'abandonne pas le projet de contournement. Nous sommes formellement opposés à la création de cette nouvelle route. Le tout-voiture c'était bon au siècle dernier, il faut mettre le cap sur les transports en commun et le co-voiturage. »

Au moment des questions diverses, les nuisances causées par l'aérodrome d'Andernos ont été abordées. La commune étant propriétaire des lieux, Éric Coignat, adjoint à l'environnement, a expliqué que les élus tentent de réguler et limiter le trafic en taxant les activités commerciales. Il admet qu'il y a eu tromperie, car on a fait miroiter aux acquéreurs de terrains le déplacement de l'aérodrome qui était inscrit dans le futur PLU. Mais il ajoute qu'il ne faut pas espérer le déplacement de l'aérodrome, car le coût de l'opération et les lois environnementales interdisent son implantation en dehors de l'agglomération.

[F.T]